



Reprise d'une société et contrat de travail

Par **crakerz**, le **16/03/2010** à **13:04**

Bonjour,

Je vous résume un peu la petite histoire, ma société de sécurité "ADP sécurité" à subi un redressement judiciaire mais n'ayant pas réussi à se remettre sur les rails, un reprenneur la rachetée. Ma question est simple, puis-je refuser de signer un nouveau contrat avec eux?

Dans ce cas, est-ce un licenciement ou une rupture de contrat amiable?

Ou suis-je obligé d'accepter si les termes sont identiques?

De plus, c'est une société du sud de la France et je ne pense pas qu'ils incluront une clause de mobilité...

Please éclairez moi car la je suis un peu perdu et j'ai peur de me faire avoir lors de l'entretien individuel. Et si je pouvais en profiter pour quitter ce secteur d'activité qui me sors par les yeux sans démissionner.... cela m'arrangerais énormément!!

d'avance merci pour vos réponses!!